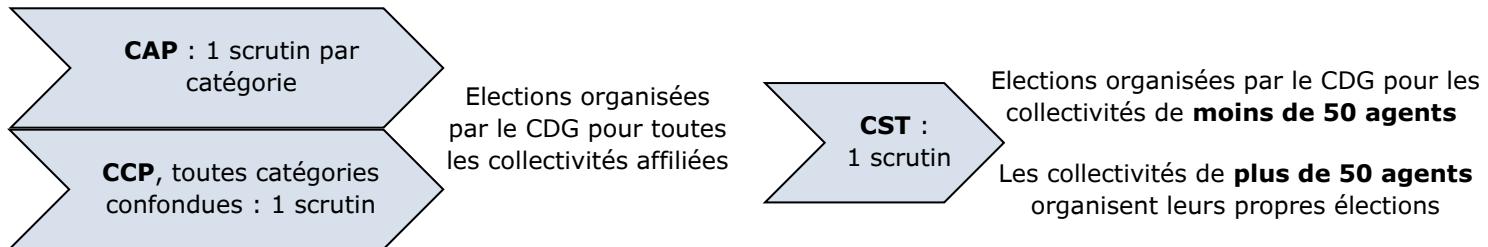


Etapes de la préparation des élections professionnelles



Recensement des effectifs

Pourquoi ? Pour déterminer la composition des différentes instances (CST départemental, CAP, CCP) et les parts respectives de femmes et d'hommes

Décembre 2025 : Vérification des listes d'agents par chaque collectivité sur la plateforme Aghire

Fin décembre : Calcul par le CDG des effectifs pour chaque collectivité

1^{er} janvier - 15 janvier 2026 : Déclaration par chaque collectivité des effectifs (validation des effectifs calculés ou modification) par instance sur la plateforme Aghire

Mode d'emploi joint et disponible sur la plateforme Aghire
Vidéo de présentation



Pendant la phase de vérification des listes d'agents sur Aghire : si vous constatez une erreur ou une omission (identités des agents, position - activité, disponibilité, détachement, mise à disposition - ou temps de travail) : adressez par mail à service.carrieres@cdg72.fr les modifications à apporter et les justificatifs



15 janvier 2026 : date impérative.

Aucune modification des effectifs ne sera acceptée après cette date

Effectifs à prendre en compte

Fiche relative aux agents à recenser



Etablissement des listes électorales

Tout au long de l'année 2026 :

- Campagnes de vérification de la liste des agents : mars / juin / septembre
- Pensez à adresser à service.carrieres@cdg72.fr le plus rapidement possible après leur édition les différents actes de gestion des carrières des titulaires et les contrats de vos agents (sur emplois permanents ou non)

Pourquoi ? Pour permettre l'établissement en octobre 2026 de listes électorales reflétant la réalité

Pour garantir la fiabilité de ces données, nous avons besoin de vous !

Effectifs à prendre en compte : Fiche relative aux agents électeurs
(qui vous sera adressée lors de l'édition des listes électorales)



Scrutin



Le scrutin aura lieu le 10 décembre 2026